

2501

P27/D1,55

3 fevrier 1893
2501
Requete de R.
Armond pour
remise de frais
3/2/93

Requis de R. Armond

St. Genevieve 3 Fevrier 1893
A Son Honneur le Maire
et Messieurs les Echevins
de St. Genevieve de
Montreal

Messieurs
Par la presente je
vous prie humblement de bien
vouloir me faire la remise du
montant des frais de l'action
prise contre moi par la cite
de St. Genevieve.
La dite action
ayant ete prise contre moi en

2501

P27/D1,55

recouvrement d'un montant
que personnellement je ne
devais pas à la bite, mais
qui lui était dû pour taxes
d'affaire par mon prédécesseur,
A. Laurin,

En vous rendant à ma
juste demande vous obligez

Votre Serviteur

R. Armond.

2502

P27/D1,55

BELL TEL. 1796

CANADA FOUNDRY,

P. AMESSE,

56 TO 62 NAZARETH STREET

Montreal, *Fevrier* 1893

G. A. Ducharme *ex*
Secrétaire Gen.
Ville de Moncton

Monsieur
Après information recue de
M. J. E. Tardif Ingénieur Civil, j'apprends
que vous aurez besoin pour la ville 69
pneus (Pneus St George) Si il vous était
possible de me donner l'ordre pour
Manufacturer a peu près le nombre que
vous employerez, Afin de me donner un
avance pour ne pas vous faire attendre au
printemps, je les livrais a demande et
payable après livraison faite

Je suis Monsieur
Vr^l humble serviteur
P. Amesse.

CANADA FOUNDRY

2502

Demande de
contrat pour
passants

P. Messier
4 Fevrier 93

Chemin

P27/D1,55

2502

2503

P27/D1,55

9 fev. 1993
2503
Demande de
diminution de
taxe d'affaire
R. Bertrand
9/2/93

Requete de M. Bertrand
9/2/93

Ste Cunejonde de Montreal
9 fev. 93

Au conseil de ville
de Ste Cunejonde

Vous m'avez envoye un
compte che dix huit dollars
pour la taxe du commerce
l'evaluation est de 96 dollars
de loyer et non 240 dollars
on m'a dit que la taxe est
de 7 1/2 % par an que
je ne vous dois en aucune
maniere ce que vous preter
de vous etre du sang voir
et evaluer vous même encore
une fois On m'a même

P27/D1,55

Poursuivit.

Je n'entends pas par ce
ce que je redois par

Je demande en consé-
quence que le conseil de
ville de Ste Anne fonde
s'occupe de cette affaire
et je veut que ma
plainte soit ecorté.

V. T. Devone

J. Bertrand

1611 Rue St Jacques

St Anne fonde

P27/D1,55

St Cunegonde Feb 15th /93

To His Worship The Mayor and Council

Allow me to petition your honorable body, that I may be relieved and exempt from the Corporation business tax, while I remain in St. Cunegonde, carrying on the Foundry business, and manufacturing stoves. As others in the same line, are getting twenty years exemption, and a large bonus, which I have to compete with. And as I have recently suffered a heavy loss by fire. Hoping that my will be granted

I remain yours respectfully
John Finlay

2504

P27/D1,55

15 février 193

2504

Demande d'ex-
emption de taxe
d'affaire

J. Findlay

15/2/32

Requête de J. Findlay

2505

P27/D1,55

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal

L. N. Huault Ecr
C. F. Lalonde Ecr
H. Doré Ecr
H. Brodeur Ecr
J. L. Gauthier Ecr
J. Mitchell Ecr

Echevin

AVIS D'AJOURNEMENT

MONSIEUR,

AVIS SPECIAL, vous est donné, par les présentes, par moi, G. N. Ducharme, greffier, que la session *générale d'ajournement* de ce conseil, tenue le *15 février* 1893 a été ajournée, faute de quorum, à *Lundi le 20 fev* 1893 par messieurs les Echevins *A. Delisle, N. Morin & M. E. Seymour*

conformément à la Loi

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal, ce *dix-huitième* jour du mois de *Février* mil huit cent quatre vingt *treize*

G. N. Ducharme

Greffier.

2505

P27/D1,55

J. Gussigne Constable pour le District de
 St. Cunegonde de Montreal, Certifié par la présent
 que j'ai livré au Messieurs, Domicile le present
 avis, d'ajournement comme suit
 J. H. Doye
 C. J. Lalonde
 J. A. R. Leonard
 J. B. Durocher
 J. S. Lestrell
 L. H. Henault maire
 Joseph, Page
 18 Février 1893

18 février 93

AVIS D'AJOURNEMENT

2505

Rebours

Faute de Quorum

18/2/93

2506

P27/D1,55

20 fevri^r 1/93
2506

Lettre re chute
d'une personne
Re maⁿu^o
trois

P. Bannou

20/2/93

St Cunezonde Feby 20th 193

Mayor & Council of St. Cunezonde

Gentlemen

On February 16th my wife
sustained a fracture of the ankle
by a fall on the sidewalk ~~at~~
between nos 175 & 195 Cawesol Street
St. Cunezond as the proper official
has not done his duty in
having the sidewalk kept clear of
ice I will look to your corporation
for all damages

yours Respy

Peter Bannou

217 Cawesol St
St. Cunezonde

P27/D1,55

St-Léonard, 16 Fév 93

M^r Le Maire & M^s les Echevins
de la cité de St-Léonard.

Messieurs,

Etant sur le point de
transporter mon Hotel au N^o
3195 rue Notre Dame, j'ose vous de-
mander de bien vouloir me
permettre de transporter à l'endroit
plus haut indiqué. La licence
que vous m'avez accordée pour
mon hotel au N^o 3704 de la Rue
Notre Dame. Le changement ne peut
présenter aucun grand inconvénient
ou que je ne le transporte en
face d'où je suis maintenant.

En agissant à ma
demande, vous m'obligerez beau-
coup.

Votre dévoué Serv^rNapolein Courmeur
3704 Notre Dame.

2507

Demande de permis
pour changer le
local de sa li-
cense. —

N. Tourneur
20 Fev 93

Requie de N. Tourneur

20/2/93

P27/D1,55

2507

P27/D1,55

20 février 1893

2508

Demande d'exemption de taxes d'aff. sur manufact.

H. Fauteux

20/2/93

Requête de H. Fauteux
20/2/93

St. Remigond 20 février 1893
A Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers de St. Remigond

Messieurs

Je vous demande comme une faveur, de m'exempter des taxes d'affaires, sur ma manufacture Reelle-Durand, j'ai à mon emploi une trentaine d'hommes demeurant presque tous à St. Remigond et je vous prie de vouloir bien m'accorder cette exemption de taxes.

Que j'espère que vous ne m'y refuserez pas cette faveur j'ai l'honneur d'être Messieurs
Votre humble serviteur
Norval Fauteux

P27/D1,55

2509

Demande de ré-
suction de taxe
d'affaires

Alp Lefebvre
St Fer 93

Requis de alp Lefebvre

Mrs. le maire et les échevins
de la cité de St. Louis
Montreal

Messieurs. J'ai reçu une action pour
\$18.⁰⁰ pour taxe d'affaires - cette lettre
est basée sur un loyer de \$240.⁰⁰ quand
mon loyer ne vaut que \$96.⁰⁰ espérant
messieurs que vous voudrez bien réduire ma
taxe et m'exempter du paiement des frais

Je me souviens
votre serviteur
Alp Lefebvre

A Mess. le Maire
et les Conseillers de la Cité
de Ste. Cécile.

Messieurs La présente Requête, de
la majorité des barbiers Coiffeurs
de cette Cité, vous expose hum-
blement ce qui suit; Sçavoir:
Que nous sommes obligés, depuis
une Coutume qui existe depuis
longtemps, de tenir nos établis-
sements ouverts le Dimanche
Jusque vers dix heures P. M.
Que cette Coutume nous cause
de grands desagrémens, et est,
en même temps, un empêchement
sérieux pour l'observation légale
du dimanche.

En conséquence, vos humbles re-
quérants demandent humblement
à votre Honorable Conseil, de bien
vouloir passer & mettre en force
toute loi ou règlement pour obli-
ger tout barbier-Coiffeur de la
dite Cité de Ste. Cécile, de
fermer et tenir fermes son établis-
sement le jour du dimanche.

Le tout respectueusement sou-
mis.
Nos requérants ne cessent
de prier.

P27/D1,55

Moïse Lacoste Rue Notre Dame 103182
 Le Mongeau Rue Notre Dame 3182
 Valma Janyther
 Ovide Leclair
 Eugene Paiment 1464 St Jacques
 Hermann Côté 1479 St Jacques
 Louis Lemaybre 3287 Rue Notre Dame
 Joseph Poirisant 3063 Notre-Dame

2510
Requeto au Barbi

25 Fev 93

P. Police

P27/D1,55

2510

2511
P27/D1,55

WILLIAM B. LAMBE,
COLLECTOR OF PROV. REVENUE,
63 ST. GABRIEL ST., MONTREAL.

Montreal, 1st March 1893.

G. N. Ducharme Esq.

Sec. Treas.

Ste Cunegonde P. Q.

Sir,

I acknowledge the receipt of cheque for \$46.57 being amount due for Maintenance of Insane account arrears 1st January 1890 to 1st April 1890 for which I enclose the official receipt.

The amount of \$43 for Maintenance of Insane to 31st December 1892 as per account rendered has been also received by me but awaiting the transmission of the blanks of official receipt from the Hon. Provincial Secretary, I will send an official receipt as soon as possible.

I remain,

Sir,

Your obedient servant,

W B Lambe
Collector of Prov. Rev.

District of Montreal.

1er Mars 1893

2511

Lettre re compte
pour aloues
W B Chamber

1 Mars 93

P27/D1,55

2511

2 5 1 2

P27/D1,55



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,55

2 5 1 2

Montréal 2 Mars 1893.

REQUÊTE.

À
Monsieur le Maire
&
Messieurs les Conseillers

de la
Municipalité de *la Cité de Ste Geneviève
de Montréal*

La Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal a l'honneur d'exposer:-

Que par un acte passé à la dernière session de la Législature Provinciale, elle est maintenant constituée en corporation pour la construction d'un chemin de fer de ceinture autour de l'Île de Montréal;

Que la Compagnie est prête à commencer les travaux avec la ferme résolution de les exécuter jusqu'à leur parfait achèvement;

Que cette nouvelle ligne de chemin de fer est d'un avantage incalculable pour la municipalité, en ce sens, qu'elle lui amènera un trafic considérable, qu'elle augmentera sa population et la valeur de la propriété;

Que, comme la Compagnie de ce chemin de fer s'impose des sacrifices considérables en plaçant des capitaux énormes dans une entreprise dont l'avenir n'a point encore sanctionné le succès, la dite compagnie se croit justifiable de demander à la municipalité de
le droit exclusif de passer dans les limites de la dite municipalité, avec exemption de taxes.

C'est pourquoi la dite compagnie requérante, à raison de la prospérité nouvelle qu'elle va créer et des sacrifices qu'elle s'impose, compte sur l'esprit d'entreprise du conseil de cette municipalité et qu'elle espère que ce dit

P27/D1,55

dit conseil acquiescera à la demande de la requérante.
Le tout Respectueusement soumis.

C. M. Augé
Président

sur la forme définitive de la demande de la requérante.
Le tout Respectueusement soumis.
C'est pourquoi le dit conseil acquiescera à la demande de la requérante.
Le tout Respectueusement soumis.

P27/D1,55

Proposé par M.

Secondé par M.

Que la Corporation municipale de
dans le but d'aider à la construction du chemin de fer de
ceinture de l'Île de Montréal, accorde à la Compagnie in-
corporée à cette fin, le droit exclusif de passer dans les
limites de cette municipalité pendant vingt cinq ans; que
les terrains, voies ferrées, matériel, stations & édifices
de la dite Compagnie seront exempts de toutes taxes muni-
cipales pendant la même durée.

2 mars 1893

2512

Demande de per-
mis passer de
chemin de fer
de ceinture

O. M. Dugé
Proc.

2 Mars 93

P27/D1,55

2512

2572

P27/D1,55



Pièces réunies

FIN

P27/D1,55

Memorandum.

Romulus Laurendeau, L.L.B.
AVOCAT
1608 RUE NOTRE-DAME
Chambres 12 & 13.

Montréal, 3 Mars 1893
A M. le Secrétaire du Comité
de St-Jérôme

Monsieur le Secrétaire,

J'ai reçu instruction de Madame
Eleonore Marchand, veuve de feu J. L. Proulx
de prendre des procédés contre votre Corporation
à raison des faits suivants:

Le 8 février dernier à l'encourture des rues
Queen et Saint-Louis des voitures de la Corpor-
ation conduite par un des employés de cette
dernière avait frappé la dite Madame Mar-
chand en lui causant des blessures assez
graves - Elle réclame \$ 50⁰⁰ de dommages
S. G. P. J'ai part de la présente à votre
Conseil afin que vous sachiez la décision
après de se pourvoir s'il n'y a pas de
réglement

Romulus Laurendeau
avocat

Dette \$ 50.00
2.00
\$ 52.00

3 Mars 1793

2513

Poursuite contre la
corporation -

Dame Rue Proch

révisé

Antoine Lacombe

Greffier

P27/D1,55

2513

P27/D1,55

Sainte-Cunégonde 3 Mars 1893

Jos. Adam Ecr.

Avocat,

Montréal.-

Monsieur,

Le conseil aimerait à avoir votre opinion sur la question du paiement de l'égout de la rue St. Jacques par les propriétaires de cette rue.-

Voici les faits:-

Le conseil passait en 1883 le premier Règlement concernant la construction des égouts; ce règlement autorisait l'émission de \$30,000.00 de débetures à cette fin- En 1884 le contrat pour la construction des égouts était donné et en 1885 le conseil passait le Règlement que j'inclus.- L'égout de la rue St. Jacques à partir de la rue Dominion à la rue Vinet fut alors construit et considéré comme égout principal (voir clause B du dit Règlement). - Un rôle fut préparé et tous les propriétaires de cette partie de la rue St. Jacques furent portés sur ce rôle chacun pour sa quote part.- Quelques uns payèrent et d'autres n'ont pas encore payé.- En 1884 Ste. Cunégonde a payé à la Cité de Montréal \$13,000.00 pour la connection des égouts de Ste. Cunégonde à ceux de Montréal avec le droit d'y laisser passer les eaux de la ville de St. Henri et de la Côte St. Antoine- En 1888, je crois, la Ville de St. Henri nous a demandé à quelles conditions nous laisserions passer les eaux dans nos égouts.- Après pourparlers la ville de St. Henri nous paya en argent \$8,500.00 et s'obligea à la construction d'un égout de 6 pieds pour l'autre partie de la rue St. Jacques, savoir depuis la rue Vinet à l'avenue Atwater- Il y avait déjà dans la plus grande partie de cette rue un égout de 2 pieds qui fut remplacé par un égout de 6 pieds construit comme dit ci-dessus par la Ville de St. Henri- Cet égout cependant est la propriété de Ste. Cunégonde.-

En 1890 la Législature de Québec autorisa le conseil à imposer une cotisation de \$1.50 par pied courant sur les propriétaires de la rue St. Jacques pour ce dit égout sur toute la longueur de la rue St. Jacques, c-à-d. tant sur la première partie faite par la Corporation que sur la partie faite par la ville de St. Henri (voir 53 Vict. Chay. 70 section 362-). Le conseil passa un autre règlement concernant la construction des canaux d'égout (le 13 Février 1891) par lequel il fut imposé une taxe de \$1.50 par pied sur les propriétaires de la rue St. Jacques.- Les avis ont été donnés et les comptes envoyés- Personne n'a encore payé.-

P27/D1,55

- 2 -

Prétentions des Propriétaires

Les propriétaires refusent de payer leur quote part du

coût de cet égout pour les raisons suivantes:-

10.- Ils disent que MM.Workman & Pelissie avaient, il y a environ 20 ans construit un canal d'égout en brique, que plusieurs d'entre eux avaient payé leur quote part de cet égout, que cet égout était suffisant pour leurs besoins.-

20.- Que le nouveau canal pour une partie n'a pas été fait par la Corporation mais l'a été par la Ville de St. Henri et pour les besoins de la ville de St. Henri.-

Prétentions de la Corporation.-

Le conseil répond à cela:-

10.- Que ce Canal bâti par MM.Workman & pelissie était un canal privé fait par ces Messieurs pour égoutter leurs terrains. Que ce canal n'a jamais été autorisé ni reconnu par ce conseil. Qu'il n'était pas suffisant, qu'il n'était pas mis à une profondeur assez grande et par conséquent ne pouvait pas égoutter toute la rue St. Jacques. Que si quelques uns d'entre eux ont payé à MM.Workman & pelissie une part du coût du dit égout, c'était une affaire privée entre ces messieurs.-

20.- Qu'il est vrai qu'une partie de cet égout a été fait par la Ville de St. Henri, mais c'était une partie de ses obligations pour le passage de ses eaux dans nos égouts et ceux de Montréal, que si la Ville de St. Henri n'eût pas construit cet égout, elle aurait eu à payer une plus forte somme en argent.-

30.- Que par l'Art. 332 de notre charte et par le règlement No. 50 les propriétaires ont été taxés pour cet égout, que leurs noms apparaissent dans nos rôles de perception comme nous devant certains arrérages et qu'aujourd'hui il n'y a plus à discuter le mérite de la réclamation - que si ces propriétaires se croyaient lésés dans leurs droits, ils auraient dû se pourvoir en justice dans les délais voulus. (voir clause 8 de notre charte).

Seriez-vous assez bon de me donner cette opinion pour mercredi prochain, attendu que ce soir là il y aura assemblée conjointe du conseil et des propriétaires intéressés.-

Votre etc.,

M. S. B. DUBUC CONTINER

Greffier.-

- 2513^a = 20 -
3 mars 1893

Opinion légale
Rejetement Exorbitant
Jos. Adams

P27/D1,55

2513A

P27/D1,55



Pièces réunies

DÉBUT

2514

P27/D1,55

DÉLAVÉ

CITIZENS LIGHT & POWER CO.,
THE TEMPLE.
DIRECTORS:

T. J. DRUMMOND, President. J. E. VANIER.
R. BICKERDIKE, Vice-Pres't. SAM'L. BELL.
J. B. CLARKSON, Sec.-Treas. ~~M. LINNELL~~

Montreal, March 6th, 1893. 189

TO THE MAYOR & COUNCIL,
OF THE CITY OF ST CUNEGONDE.

Gentlemen.-

On behalf of the Citizens Light & Power Company I write to ask the privilege of using the pole line of your Fire Alarm ~~system~~ on Richelieu and Workman Streets, in your Municipality, as a temporary arrangement, until we can install a permanent line for the transmission of light and power, which privilege we are now asking from your honorable Council.

We ask this ~~now as we~~ have contracts to light the works of Messrs T. Davidson & Co, ~~and the Convent~~, corner of Vinet Street, immediately. Trusting that you ~~may see~~ your way to grant us the use of these poles, we remain,

Yours respectfully,

CITIZENS LIGHT & POWER CO.

Charles Morton
MANAGER.

2514

P27/D1,55

DÉLAVÉ

CITIZENS LIGHT & POWER CO.,
THE TEMPLE.
DIRECTORS:

T. J. DRUMMOND, President. J. E. VANIER.
R. BICKERDIKE, Vice-Pres't. SAM'L. BELL.
J. B. CLARKSON, Sec.-Treas. ~~W. H. ...~~

Montreal, ~~March 20, 1899.~~ 189

TO THE MAYOR & COUNCIL
OF THE CITY OF ST CUNEGONDE.

Gentlemen,-

On behalf of the Citizens Light & Power Company we beg to ask the privilege of placing poles and wires, for the transmission of electric current, for light and power, within the limits of your Corporation, subject to such regulations as you may deem necessary.

Trusting that this application may receive your favorable consideration, and awaiting the favor of an early reply, we remain,

Yours respectfully,

CITIZENS LIGHT & POWER CO

T. J. Drummond
PRESIDENT.

J. B. Clarkson
SEC.-TREAS

2514

P27/D1,55

DÉLAVÉ

CITIZENS LIGHT & POWER CO.,

THE TEMPLE.

DIRECTORS:

T. J. DRUMMOND, President.	J. E. VANIER.
R. BICKERDIKE, Vice-Pres't.	SAM'L BELL.
J. B. CLARKSON, Sec.-Treas.	W. M. GIBSON.

Montreal, ~~March 22, 1899.~~ 189

TO THE MAYOR & COUNCIL
OF THE CITY OF ST CUNEGONDE.

Gentlemen.-

On behalf of the Citizens Light & Power Company we beg to ask the privilege of placing poles and wires, for the transmission of electric current, for light and power, within the limits of your Corporation, subject to such regulations as you may deem necessary.

Trusting that this application may receive your favorable consideration, and awaiting the favor of an early reply, we remain,

Yours respectfully,

CITIZENS LIGHT & POWER CO

T. J. Drummond
PRESIDENT.

J. B. Clarkson
SEC.-TREAS

MR. C. B. D. J. W.
M. B. S. T. J. W.
M. B. S. T. J. W.

280-1-2802

RECEIVED

CITIZEN LIGHT & POWER CO

Yours obediently,

On behalf of the Citizens Light & Power Company

3
Mars
Propriete De la Citizen
light and Power
On behalf of the Citizens Light & Power Company

6 mars / 93
2514

DE LA CITE DE MONTREAL

TO THE MAYOR & COUNCIL

RECEIVED

DÉLA VÉ

P27/D1,55

2 5 1 4

P27/D1,55



Pièces réunies

FIN

2575

P27/D1,55

ADAM & MATHIEU,
AVOCATS
1618, Rue Notre-Dame
MONTREAL.
Telephone 1348.

JOSEPH ADAM, B. C. L.
Geo. E. MATHIEU, L. L. L.

Montréal, 6 Mars, 1893. 189

AU MAIRE ET AUX ECHEVINS
DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE .

Après avoir pris communication de l'Exposé des FAITS qu'on m'a communiqué par écrit, j'en suis venu à la conclusion ci-dessous:

Un égout principal a été fait dans la Rue St. JACQUES, pour le bénéfice des propriétaires riverains. Ce fait est constaté dans la section 362 des Statuts de Québec de 1890, 53 Vict., ch. 70, et par cette section, le Conseil est autorisé à imposer une cotisation de une piastre et cinquante centins par pied courant, sur les propriétaires de chaque côté de la dite Rue. La Cité de Ste. Cunégonde *est* la seule juge de la suffisance de l'ancien égout et de l'opportunité d'en construire un nouveau, et les propriétaires ne peuvent pas maintenant mettre en question la décision du Conseil, quant à la nécessité de la construction de cet égout principal. La Législature de Québec avait le droit de donner l'autorisation qu'elle a donnée à la Cité, et par le règlement en date du treize Février mil huit cent quatre-vingt-onze, le Conseil n'a fait qu'exercer les pouvoirs que lui conférait la Charte. Les propriétaires ne peuvent pas aller au-delà. Les contribuables ne peuvent pas mettre en question

2515
P27/D1,55

ADAM & MATHIEU,
AVOCATS
1618, Rue Notre-Dame
MONTREAL.

Telephone 1348.

JOSEPH ADAM, B. C. L.
GEO. E. MATHIEU, L. L. L.

Montréal, _____ 189

question l'opportunité de l'imposition de la taxe, lorsqu'elle a été imposée conformément à la loi, et ils ne peuvent pas non plus, demander compte de l'emploi qui sera fait ou qui a été fait des deniers qui ont rendu la taxe nécessaire. Les propriétaires ne peuvent pas demander compte à la Cité des moyens qu'elle a pris pour faire faire cet égout. La Cité n'est pas seulement autorisée à prélever le coût de l'égout, mais elle est autorisée à prélever un montant déterminé que les propriétaires doivent payer.

Je suis donc d'opinion que la taxe peut être recouvrée.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Avec Considération,

Votre dévoué serviteur,

Joseph Adam

0681

NOTA TOBIS REVERENDI
VACUO CONSTITUTIONI

REVERENDI

REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

REVERENDI P. M. S. S. REVERENDI P. M. S. S.

6 Mars 1899
2515-21-

Opinion legale
écrite de rue St Jacques

Handwritten signature

NOTA TOBIS REVERENDI

REVERENDI

REVERENDI P. M. S. S.

2515

P27/D1,55

P27/D1,55

2 5 1 6

Province de Québec)
CITE DE STE.CUNEGONDE)
de Montreal.-)

A V I S P U B L I C

est par le présent donné par moi, G.N.DUCHARME, Greffier,
que la liste des Electeurs Parlementaires a été préparée
suivant la Loi et qu'un double est déposé à mon bureau à
la disposition et pour l'information de toute personne in-
téressée.-

Donné à Sainte-Cunégonde de Montréal ce Neuvième jour de
Mars Mil huit cent quatre-vingt-Treize.-


Greffier.-

Province of Quebec)
CITY OF STE.CUNEGONDE)
of Montreal.)

P U B L I C N O T I C E

is hereby given by me, G.N.DUCHARME, City-Clerk, that the
list of Parliamentary Electors has been prepared according
to law and that a duplicate of the same is deposited in
my office to the disposition and for the information of
all parties interested.-

Given at sainte-Cuneg nde of Montreal this Ninth day of
March One thousand Eight hundred and ninety-three.-


City-Clerk.-

P27/D1,55

1893-1894

TO THE HONORABLE THE SECRETARY OF STATE
FOR THE DEPARTMENT OF JUSTICE
OTTAWA

2516
Avis public
Liste électorale
parlementaire
9 Mars 93

1893-1894

Je soussigné Joseph - Page résidant
dans la Cité de St-Lambert de Montréal
dans le dit District de Montréal
certifie par la présente et fait rapport
sous mon serment, de ce que pendant
les premiers jours de Mars courant
1893 j'ai affiché à la porte de l'Eglise
et de plus à la porte de l'Hôtel de
ville en la dite Cité une vraie
Copie de l'avis public Naturel
9 Mars de la Cité de Montréal
1893

Joseph Page
Chef de Police

1893-1894

Au Conseil de la Cité de
 Ste-Léonigonde de Montréal

L'Humble requête des sous-signes
 constables de cette Cité, expose
 respectueusement: -

Que l'ouvrage augmente de jour
 en jour, qu'ils ont été et seront
 appelés cette année à un surplus
 de travail assez considérable pro-
 venant du parage des rues
 de cette Cité; -

Que de plus ils sont appelés à
 rendre des services fréquents à part
 de leur devoir;

Que dans les municipalités voisi-
 nes les constables reçoivent géni-
 ralement un salaire aussi élevé
 que le nôtre, sans avoir à respon-
 dre aux incendies etc,

Et que dans les circonstances
 ils se croient bien fondés à vous
 demander de vouloir porter leur
 salaire en proportion du travail
 qu'ils sont appelés à faire: -

Ils vous prient donc humblement
 d'accéder à leur demande

Et vos requerrants ne
 cessent de prier. —

P27/D1,55

~~Joseph Pigeon~~

John C. Cousineau

J B Sagasei

Etienne Dubois

Adolphe Bennete

Lidore Brar

Joseph H. Denis,

Montreal. 11 Mars 1833



11 Mars / 93
N^o 2517
Demande d'aug-
mentation de salaire

Constables

11 Mars 93

Requête des
Constables.

P27/D1,55

2 5 1 1

P27/D1,55

A

TOUTES COMMANDES
PROMPTEMENT EXECUTEES.

OUVRAGES FAIT PAR DES HOMMES
PRATIQUES.

N. SIMONEAU,

Electricien Pratique.



Posage d'Appareils Electriques, Téléphones Privés, Cloches Electriques, Indicateurs pour Maisons Privées, Hotels et Ascenseurs, posage de Lumières Electriques.

TELEPHONE BELL 8412.

BUREAU: 2226 RUE NOTRE-DAME,

(Montreal, *May 13th 1893*)

A M^r Le Maire.

et aux Conseillers de la
Ville de St Genevieve.

Je soussigné, soumet à la Corporation
de la ville de St Genevieve, les plans suivants
pour lignes de feu et d'eau.

Pour la construction de lignes de feu en fil de
fer, diamètre de 10 pour feu, connectés avec des
boîtes dans les rues. et en outre en fil No 12
pour police, connectés avec quinze boîtes. Ces
dernières devront être posés à l'extérieur des
bâtiments, y compris tous les matériaux nécessaires
pour connecter ces boîtes: Isolateurs, crochets en
fer, fil de coppe pour la connexion des boîtes,
plaques en plomb pour Grounds, supports en
fer, blocks en bois pour ajuster les boîtes sur
les poteaux etc, etc. Il est bien entendu que
les boîtes, cloches et batteries, devront être four-
nues par la ville de St Genevieve.

Le tout pose, de première classe, par des
hommes pratiques, et sous ma surveillance,
pour la somme de Six Cent Cinquante
Piastres (\$650⁰⁰)

Votre dévoué Serviteur

N. Simoneau

2518

P27/D1,55

A

2518^a

13 Mars 1893
Lournimon pour pose
d'appareils elect. pour ligne
de feu et police
M. Simonneau

M. Simonneau
Marché d'Alarmer
Lournimon pour

13 Mars 1893
2518

P27/D1,55

A Son Honneur le Maire et à
Messieurs les Echevins
Cité St^e Cunigonde de Montreal

Messieurs

L'humble requête du soussigné
expose respectueusement que depuis huit
ans, il a été à l'emploi de la Corpo-
ration de la Cité St^e Cunigonde de
Montreal comme Chef de Police et
F^{eu} Inspecteur Sanitaire et Inspecteur
des Travaux Municipaux et aussi
comme Huissier de la Cour du Re-
corder de cette Cité

Que Votre Requierant s'est tou-
jours efforcé de bien et fidèlement
remplir les devoirs de ses divers emplois,
et croit y avoir réussi

Que le salaire à lui allouer savoir
\$ 676.⁰⁰ par année n'est pas une juste et suf-
fisante rémunération pour l'ouvrage
imposé à Votre Requierant

Que Votre Requierant vous prie de vouloir
bien considérer toutes les raisons ci-dessus
et espère que vous voudrez bien lui accorder
une augmentation de salaire et logé au
moins convenablement en rapport avec
le nombre et l'importance de ses divers
emplois

En ce faisant vous ferez justice
j'ai bien l'honneur de me soussigner

Messieurs

Votre très humble serviteur

Joseph Pagé

St^e Cunigonde 1893

2519
13 Mars / 93
Demande de congé de
soland

13 Mars 93

J. Page

P27/D1,55

2514

P27/D1,55

2520

13 Mars / 93
2620

demande d'aug-
mentation de
salaire

J. Hebert
13 Mars 93

St^e Cunegonde 13 Mars 1893

A Monsieur le Président,
Et aux membres du Comité
des Chemins de St^e Cunegonde

Messieurs

Comme j'ai eu l'hon-
neur de le soumettre au Conseil
je crois que votre Comité me-
rendrait justice en portant
mon salaire à vingt-cinq piastres
par semaine.
Avec mon salaire actuel, une fois-

P27/D1,55

mes dépenses payées, il ne me
reste qu'une piastre + cinquante
centimes par jour, pour payer
de service de mes deux chevaux,
leur nourriture, et mon propre
salaire.

Dans ces conditions je
vous prie de vouloir bien
m'accorder cette augmentation

St-Laurent le 13 Mars 1933

Joseph Hebert

16 Mars. 1893

Sté. Cunégonde de Montréal.

À son Honneur Le Maire
et à Messieurs les Conseillers de la Cité
de Sté Cunégonde de Montréal.

Messieurs

Nous, soussignés,

Hoteliers de cette Municipalité exposons
respectueusement :

Que nous avons appris avec
regret la décision que vous avez prise
d'augmenter le taux de la License des
Hoteliers à la somme de Deux Cent Dollars.

Que la nouvelle taxe est trop
élevée pour permettre à vos requérants
de gagner leurs vies d'une manière
honorable, vu que notre Commerce est
très - restreint, que nous sommes
obligés de gagner la vie de nos familles,
de payer des loyers très élevés etc. etc.

A ces causes, vos requérants
vous supplient de bien vouloir prendre
leurs requêtes en sérieuse considération
et de diminuer la License des Hoteliers
à la somme de Cent Dollars.

Et vous ferez justice

F. N. Lapierre

F. D. Paquette 3209 Notre Dame x
Alfred Brisbois 3247 " "
S. Campcau 3317 Notre Dame
Louis Henri 3171 " "
Arthur Depati 202 Rue Richelieu

DÉLAVÉ

P27/D1,55

85

Jos. Pariseau 3119 Notre Dame
 O Courville 3138 " "
 Narcisse Marcotte " "
 Yedon Picard 1457 St Jacques
 Michael Canny ^{Com. J. J. J. J.} _{Albert.}
 John J. Morgan 614 Albert
 Philippe Trudel 128 Vine St.
 J. E. Gignard 570 Napoleon Road
 Chap. Courneur 3204 Notre Dame

16 mars / 93
2521

Requête des toilettes
re taxe d'affaires.

16 mars 1893

M. F. P. P.
requête

C. P. P. P.

P27/D1,55

2521

P27/D1,55

Messieurs le Maire et les Conseillers
de la Ville Ste Genevieve
de Montreal

Messieurs

En la dureté exceptionnelle
de l'hiver, le nombre des malades
et des nécessiteux de tout genre,
ayant considérablement augmenté;
le peu de ressources, que la Confé-
rence St F. de Paul avait @ sa dis-
position est complètement épuisées
et nous avons encore @ faire face
aux besoins de 20 familles com-
posées de vieillards veuves et enfants
d'ici au mois de Mai

Nous avons acheté en plus 12 cordes de
bois (\$60.00) qui ne sont pas payées
et puis il y a les enfants qui'ils va
falloir aider pour la 1^{re} Communion
C'est pourquoi nous osons encore
frapper @ votre porte et demander
@ votre Honorable Conseil un secours
en rapport avec nos besoins et
vos requérants, en cessons de prier

M. A. Chadillon
President

Conférence Ste Genevieve
20 Mars 1893

20 mars 1/93

Q 522

Requête St-Vincent
de Paul

5/4/93

P27/D1,55

E 5 E E

P27/D1,55



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,55



LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Montreal, 1 Avril 1893

Monsieur,

J'ai instruction de vous transmettre, pour la considération de votre Conseil Municipal, la résolution ci-jointe de la Chambre du Commerce, au sujet de la Compagnie de Chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Scott
Secrétaire

20 mars. '93

2523

Demande par Chambre
de Commerce concernant
chemin de fer électrique
S. Côte

11

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



CHAMBRE DE COMMERCE

P27/D1,55

2523

2 5 2 3
P27/D1,55

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

Assemblée du Conseil

Lundi, 20 Mars 1893.

Présidence de M. L. E. Morin.

Après délibération/

R E S O L U :

- 10 Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait avantageux pour le Commerce de la Cité de Montréal et du district environnant que permission soit accordée à la Cie de Chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal par les Conseils municipaux des villes de Ste Cunégonde, St Henri, Lachine, Maisonneuve et Montréal et par les Conseils municipaux de toutes les autres municipalités situées sur la frontière de l'île de Montréal d'entrer dans les limites de chacune des dites municipalités pour y construire, entretenir et exploiter un chemin de fer aux termes de la Charte accordée à la dite Compagnie par la législature provinciale, le 29 février 1893;
- 20 Que cette Chambre, en vue des avantages mutuels qui découleront des communications plus rapides et plus faciles avec la Cité de Montréal, croit devoir recommander respectueusement aux Conseils municipaux des localités ci-haut mentionnées la plus sérieuse considération à cette question et d'accorder la permission demandée en premier lieu.

Pour copie conforme

Le Secrétaire
S. G. G.

P27/D1,55



Pièces réunies

FIN

P27/D1,55

2524

TOWN OF COTE ST. ANTOINE.

SECRETARY TREASURER'S OFFICE,
154 GREENE AVENUE.

Cote St. Antoine, 24th March 1893

G. N. Ducharme Esq }
City Clerk }
St. Amegonde }
}

Dear Sir,

Re Atwater Avenue

Your communication of 16th Inst enclosing copy of the clause inserted in the Charter of your City re the opening of the above Avenue, was submitted to a meeting of Council on 21st Inst. and I was instructed to inform you that as we are in no way interested in the matter we are not disposed to contribute towards the cost of putting up and maintaining gates at the crossing of the Grand Trunk Railway.

Yours truly
David Rolland
Secy Treasurer

24 Mars 193
25 24

Reponse de Ardet
Cote St Paul

21/3/93

P27/D1,55

2524

P27/D1,55



OFFICE OF
The Dominion Wadding Co.
(LIMITED)

Montreal Mch 28th 1893. 189

G N Ducharme Esq,
St Cunegonde.

Dear Sir:-

Will you please call the attention of the Hon City Council to the enclosed account that we paid some time since, for a water connection enabling the city sewers to be flushed.

This connection was made by agreement between this Co and the City at the time we were laying a suction pipe for our fire pump.

Instead of putting in a Tee and allowing the city to make connection later on we finished up the whole work as shown in sketch below and as per advice of agreement with City Engineer Mr Vanier.

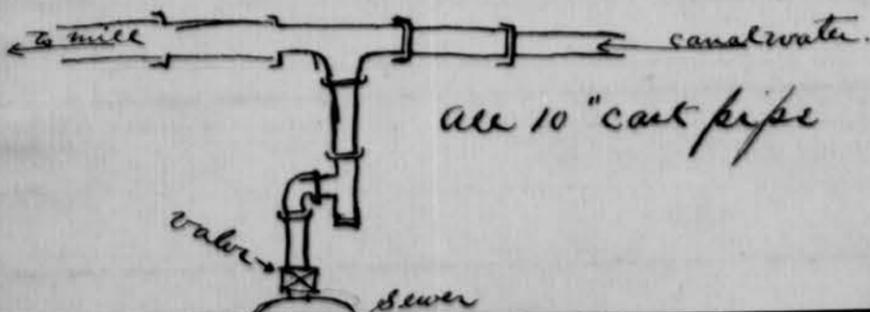
Everything was done in the best possible manner and the city is now able to flush sewers whether there is water in the canal, or not: as our 50,000 gal cistern may be used for that purpose if the Water Power Co are willing.

What we desire is to have the account repaid to us --- or to deduct the amount from Sewer and tax bills now due.

Yours very truly,

Dominion Wadding Co.

H. E. Stearns Treas.



28 mars / 93

2525

Demande de permis
bourgeoisement du
port d'une construction
Dowd & Co.

29/3/93

P27/D1,55

2525

P27/D1,55

Province de Quebec

Cité de Ste-Cunégonde

AVIS PUBLIC

de Montréal

Est par le présent donné que ^{Jeu} Mercredi le ^{vingt-troisième} cinquième ^{de Mars} jour d'Avril mil huit cent quatre vingt treize, à huit heures de l'après midi, le Conseil procédera à l'examen de la liste des électeurs parlementaires

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal ce ^{seizième} vingt-neuvième jour de Mars mil huit cent quatre vingt treize

[Signature]
Act Greffier

Province of Quebec

City of Ste-Cunegonde

Public Notice

of Montreal

Is here by given that on ^{Thursday} Wednesday the ^{twenty third} fifth day of ^{March} April one thousand eight hundred & ninety three at eight of the o'clock in the afternoon, the Council will proceed to the examination of the parliamentary list of electors

Given at Ste-Cunégonde of Montreal this ^{sixteenth} twenty-ninth day of March one thousand eight hundred & ninety ^{nine} three

[Signature]
Act City Clerk

P27/D1,55

Je soussigné, Joseph Pagé résidant
 dans la Cité de St-Paul de Montréal
 dans le District de Montréal, certifie
 par les présentes et fait affidavit
 sous mon serment, d'office que le
 vingt-neuvième jour de mars courant
 1893, j'ai affiché à la porte de l'église
 et de plus à la porte de l'hôtel de ville
 de la dite Cité une vraie copie
 de l'avis publié d'autre part

Joseph Pagé

H. C. R.
 St-Paul
 mars 29 1893

29 mars / 93
 2526
 Avis public
 examens tests élec-
 torales parlement-
 laires.
 Sec Geo
 29 mars 93

P27/D1,55

P. O. Box 921.

Montreal Water and Power Co.

IMPERIAL BUILDING,

Montreal, April 5th '93- 189

G.N.Ducharmes Esq,

St Cunegonde, Quebec.

Dear Sir:-

In the matter of amount remaining due on purchase of Water Works from you through the town of St Henry, we beg to say that we are agreeable to paying interest at the rate of six percent (6%) per annum from the 1st of October last instead of at four percent as previously.

Yours truly ,

MONTREAL WATER & POWER CO.

W. J. A. [Signature]
Vice Pres.

P27/D1,55

5. avril 1923
2527

Lettre de M. J. P. de
pi 6% sub. par ban
L'union des

5.4/193

Montreal Paper and Board Co.

April 27, 1923

MONTREAL PAPER & BOARD CO.

P27/D1,55

SE CHARGE
 DES
TRAVAUX D'INGÉNIEUR
 POUR
 CHEMINS DE FER, TRAMWAYS, ROUTES,
 PONTS, AQUEDUCS,
 Canaux d'Égoûts,
 FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
 HYDRAULIQUE ET ÉLECTRIQUE.

Expertises, Arbitrages, Expropriations.

BREVETS D'INVENTION
 pour le
 CANADA ET L'ÉTRANGER.

J. EMILE VANIER,
 — INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR PROVINCIAL —

ANCIEN ELÈVE DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
 ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS CANADIENS
 MEMBRE DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
 MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE PARIS
 PROFESSEUR DE GÉODÉSIE ET D'HYDROGRAPHIE A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL, ETC.

BUREAUX: 107 RUE ST. JACQUES

Montréal, 5 Avril — 1893

à son Honneur le Maire
 et à M. M. les Échevins de la
 Cité de St. Louis et de Montréal

Messieurs,

Permettez-moi, M. M., d'attirer votre attention sur le fait
 qu'il serait très opportun que les puits à poser sur cet îlot ou plutôt
 ces puits sur ce îlot comme l'on dit, fussent dès maintenant ordonnés
 afin que le travail en question soit le plus rapidement exécuté avant
 l'établissement du pavage en asphalte. La fonte de ces puits pren-
 dra toujours un certain temps et leur pose devrait commencer certaine-
 ment à la fin de ce mois - si un plus tard.

J'ai l'honneur d'être M. M.
 Votre très obéissant serviteur

J. Emile Vanier

Ingénieur en chef de la Cité de St. Louis
 et de Montréal.

2527^a

5 avril 1893

Lettre Re commande de
piscards.

E. Farnier

P27/D1,55

2527A

P27/D1,55

Je Joseph Aimé Denis, ayant été nommé Assesseur Jéppin pour la Cour du Record de la Cité de St Remigond de Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement & diligemment tous les devoirs de la dite charge au meilleur de ma capacité et de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide.
Assermenté ce septième jour du mois d'Avril 1893 à St Remigond de Montréal, par devant ~~moi~~, la Cour de la Record de cette Cité

H. H. Dupuis,
Receveur

P27/D1,55

Je Joseph Aimé Denis, ayant été nommé Assesseur Jéppis pour la Cour du Record de la Cité de St. Euegeude de Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement & diligemment tous les devoirs de la dite charge au meilleur de ma capacité & de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide
Assermenté ce septième jour du mois d'Avril 1893 à St. Euegeude de Montréal, par devant ~~moi~~ la Cour ~~de la~~ Record de cette Cité

H. R. Dupuis
Receves

P27/D1,55

Le soussigné greffier de la cure de Ste Anne
de la cite de Ste Annepouche de Montreal
avec l'autorisation du Recteur, nommé
par les presbiteres Joseph A. St Denis
assistant greffier de la dite cure.
ste Annepouche 7 avril 1893

G. Ducharme
Greffier

Reçu devant moi
les jour mois & an susdit.

L. N. Dupuis
Rector.

7 avril 1893
2528
Nomination Assistant. greff.
par G. N. Ducharme

P27/D1,55

St. Cynyonde 5 Avril 93
 A Mess. le Maire
 Messieurs les Conseillers
 de la Cité de St. Cynyonde

Messieurs

Vous soussignés propri-
 étaires de la Rue Notre Dame, exposent
 humblement à votre Honorable Conseil
 que les parties intéressées dans l'expro-
 priation projetée, croient qu'il serait
 préférable de retarder l'expropriation
 vu que ces travaux entraîneraient
 à des dépenses considérables qui de-
 vront s'imposer à notre charge, et
 à celle de la Municipalité.

Que nous croyons que
 le besoin de cette expropriation ne
 se fait pas sentir pour le présent.

Du'après avoir considéré et étudié
 les amendements nouvellement
 passés à la Charte de la Cité de St. Cynyonde

Nous croyons que nous aurons à y
 gagner en retardant quelques années.

Et vos requérants ne cessent de prier.

Paul Desjardins.
 Moïse Lacoste

P27/D1,55

C. P. Fabien
 Same G. Beaume
 L. Martin

Henry Elliot
 J. P. Charbonneau

Maurice Leclerc
 H. J. Martinou
 L. M. Morin
 M. L. L. L. L. L.

P27/D1,55

Joseph Desparois
A. Gaderne
Jacques Antenne
Eusebe Lybeaux
Louis Grosvenor
Alexis Piché
D. L. Lapierre

2528A

P27/D1,55

Et vos requirants ne cessent de
prier.
Isaie Vary Epicer 3327 et 3305 Rue de
Julien Martineau

P27/D1,55

James Lee 2067 Notre-Dame St.
 Theodore White 1747 Notre-Dame St
 Dame. C. Pallier 3257 Notre-Dame
 Aldric Pilon 3253 Notre-Dame
 Martin O'Neill 3248 Notre-Dame St.
 J. Chihul 3265 Notre-Dame

F Desnois

A. Trotter fils
 John Flanagan Executor Not. P. ³²⁰⁷ Notre-Dame St.
 Dame P. W. Turcot.
 Joseph Jumeau

2528^e

5 avril 1893

lettre re-propriation de
la rue Notre Dame

Paul Desjardins etc

Desjardins

P27/D1,55

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

2 5 2 4

P27/D1,55



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,55

Province de Quebec)
Cité de Ste-Cunégonde)
de Montreal) A.V I S P U B L I C
-----)

-----oOo-----

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'à sa session tenue mercredi le cinquième jour d'Avril courant (1893) le Conseil de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal a passé un règlement No 67, imposant une taxe spéciale de un Quart pour cent de la valeur cotisée de toute propriété immobilière imposable dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal . Et tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au Bureau du soussigné à l'Hotel de Ville.-

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal ce huitième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt treize.-

[Signature]
Greffier

Province of Quebec)
Ste-Cunégonde of Montréal) P U B L I C N O T I C E
-----+ + +-----

Public notice is hereby given that, at its session held on the fifth of April instant (1893) the Council of the City of Ste-Cunegonde of Montreal hath passed a by-law No 67, imposing a special tax of one fourth per cent of the esteemed value of all taxable immovables in the limits of the City of Ste-Cunegonde of Montreal, and any interested party can take cognizance of said by-law at the office of the undersigned in the City Hall.
Given at Ste-Cunegonde of Montreal this eighth day of April one thousand eight hundred ninety three-.

[Signature]
City Clerk

2524

P27/D1,55

Province de Quebec
Cité de Ste-Cunegonde

La Couronne
sireau constable & huissier

AVIS PUBLIC
De Montréal
Le Conseil de la Cité de Ste-Cunegonde
a passé un règlement le 28 Avril 1893
par lequel il a imposé une taxe spéciale
sur les propriétés immobilières dans la Cité de Ste-Cunegonde
à l'effet de couvrir les dépenses de la dite Cité.

rapporté sous mon serment de office
que le dixième jour d'avril mil
huit cents quatre vingt treize
an la city J'ai affiche a la
porte de l'Eglise et de plus
a la porte de l'Hotel de Ville
de la dite cite une vraie copie
du present avis a votre fait

St. Cuneude 10 Avril 1893

John Cousineau

2529

avis public
Règlement 10064
8 Avril 1893

Asst Chief

P27/D1,55

REGLEMENT NO 67

-----oOo-----

Reglement imposant une taxe spéciale de un quart pour cent de la valeur cotisée de toute propriété immobilière imposable dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal .

A une session générale du Conseil de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal dans le comté d'Hochelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le cinquième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt treize conformément aux dispositions de l'acte de la législature de Québec passé dans la 53 Vict, Chap 70-et des actes qui l'amendent à laquelle session sont présents Mr le Maire L.H.Hénault et M M les Echevins H. Morin J.A.R. Léonard, Jos. B. Durocher, Jos. Luttrell, M.E. Lymburner, formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr le Maire L.H.Hénault.

Il est ordonné et statué par règlement du dit Conseil comme suit.-

Considérant que la Cité a résolu de payer une partie du cout du trottoir de la rue St Jacques, quelle a fait certains déboursés pour régler les causes en cour relativement à l'annexion et autres, pour amender sa charte et autres dépenses, il est nécessaire d'imposer une taxe spéciale de un quart pour cent

IL EST STIPULÉ ET STATUÉ PAR
CE REGLEMENT DU CONSEIL

qu'une taxe spéciale de un quart pour cent de la valeur cotisée de toute propriété immobilière imposable dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal soit et est par le présent règlement imposée et prélevée sur telle propriété immobilière ou sur les propriétaires ou occupants d'icelle.

L. Ducharme
Secrétaire *L.H. Hénault*
Maire

2529
Reyl. n^o 67
8 Avril 1892

P27/D1,55

2529

P27/D1,55



Pièces réunies

FIN

P27/D1,55



Montreal, 12th April 1893

G. N. Ducharme Esq.
City Clerk. St. Cunezons P.Q.

Dear Sir,

I beg leave to tender for the Sixty-nine or larger number of St. George Gullies required by your City during the year 1893, as per Specification submitted to me, and Resuming the Royalty to be paid by me for the right to manufacture the same, not to exceed \$7⁵⁰ Each for and at the price of Thirty four ⁵⁰ Dollars Each (\$34⁵⁰ Each) -

and remain

Your Obed Servant
Geo. Dush

WD

2529^a

10 avril 1843

• Soumission pour puits
Eagle Laundry



OFFICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

P27/D1,55

2529A

P27/D1,55



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,55

Province de Québec)
Cité de Ste. Cécile)
de Montréal.)

A V I S P U B L I C

est par le présent donné que, à sa session tenue le cinquième jour d'Avril courant (1893), le Conseil de la Cité de Ste. Cécile de Montréal a passé un Règlement No. 68 amendement le tarif de la Cour du Recorder en ce qui concerne les brefs en expulsion. Et tout intéressé peut prendre connaissance de ce Règlement au Bureau du Soussigné à l'Hôtel de Ville.-

Donné à Ste. Cécile de Montréal ce huitième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-treize.-



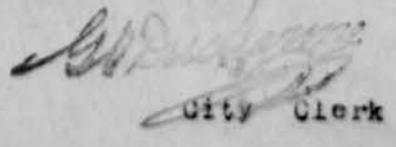
Greffier.-

Province of Quebec ()
City of Ste-Cecile ()
of Montreal)

P U B L I C N O T I C E .

is hereby given that, at its session held on the fifth of April instant (1893) the Council of the City of Ste-Cecile of Montreal hath passed a by-law No 68 to amend the tariff of the Recorder's Court in that which concerns the writs of ejection. Any interested party can take cognizance of said by-law at the office of the under signed in the City Hall.

Given at Ste-Cecile of Montreal this eighth day of April one thousand eight hundred ninety three.-



City Clerk

P27/D1,55

Province de Quebec }
 Cite de St-Louis de }
 Montreal. }
 de la Cite de St-Louis de Montreal }
 Je soussigné, John Cou
 sineau, Constable & huissier
 certifie ~~sur~~ par les presenten & fais
 rapport sous mon serment d'office
 que le dixieme jour d'Avril mil
 huit cent quatre vingt treize
 en la dite Cite: J'ai affiche a
 la porte de l'Eglise et de plus a
 la porte de l'Hotel de Ville de la
 dite Cite, une vraie copie du
 present avis d'autre part. -
 St-Louis de. 10 Avril 1893. -
 John Cousineau

Je & Constable

2530

Avis public
Reglement 1868

8 Avril 93

P27/D1,55

R E G L E M E N T N O 68

-----966-----

Règlement attendant le tarif de la Cour du Recorder en ce qui concerne les brevets en expulsion

-----966-----

A une session générale du Conseil de la cité de Ste-Catherine de Montréal dans le comté d'Hochelega tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le cinquième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt treize conformément aux dispositions de l'acte de la législature de Québec passé dans la 53 Viet, Chap-90 et des actes qui l'amendent, à la quelle session sont présents Mr le Maire L.H. Hénault et M.M. les Echevins H. Morin, J.A.R. Léonard, Jos B. Darscher, Jos. Luttrell et M.E. Lymburner, formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de Mr le Maire L.H. Hénault .

Il est ordonné et statué par Règlement de dit Conseil comme suit.-

Que les frais de cour pour un brevet en expulsion seulement, y compris les frais de huissiers ainsi que tous les frais des autres procédures nécessaires pour la prise de possession soient de -----\$1.50

R. Hénault
Maire

W. S. & B. PARAGON LINE

- 2530 -
Reglement 68 -

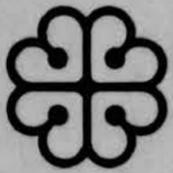
M 2 5 3 0 2 1 3 2 W

P27/D1,55

2 5 3 0

2 5 3 0

P27/D1,55



Pièces réunies

FIN

P27/D1,55



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,55



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,55

Sainte-Cunegonde April 12th 1893

G. N. Ducharme Esq,

City Clerk, City of Sainte-Cunegonde, Que.

Dear Sir:-

We hereby beg to tender for the supply of Cast Iron
Gullies as per Specifications ^{as above} attached at the rate of Twenty ^{five} Four
Dollars & Seventy Five Cents (\$24,75) each.

Trusting to be favored with your esteemed order,

We are Yours Truly

John Findlay Low

2531
P27/D1,55

CITY OF ST. CUNEGONDE OF MONTREAL.

SPECIFICATION FOR ~~ST. GEORGE'S~~ STREET GULLIES.

--- SEASON 1893 ---

The Gullies must be cast of good quality cast iron and well coated with tar. They must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each besides the cover, which shall have an opening 10" high.

They must be made according to Mr St. George's ^{or Mr Colas} regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr St. George's royalty and Mr Seath's (the curator in re Lamontagne & Frigon, Insolvents). ^{as with Mr Colas} ~~royalty~~. The approximate quantity required is sixty nine, but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gullies will be subject to the approval of the undersigned Engineer, and delivered where ultimately indicated by the undersigned at St Cunegonde,

It is understood that the Corporation of the City of St Cunegonde does not bind itself to accept the lowest or any tender.

MONTREAL, 5th. April 1893.

J. Emile Vanier

CHIEF ENGINEER

CITY OF ST CUNEGONDE OF MONTREAL.

P27/D1,55

CITY OF ST. CUNEGONDE OF MONTREAL.

-----%-%-%-----

SPECIFICATION FOR ST. GEORGE STREET GULLIES.

-----%-%-%-----

--- SEASON 1893 ---

-----%-%-%-----

The Gullies must be cast of good quality cast iron and well coated with tar. They must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each besides the cover, which shall have an opening 10" high.

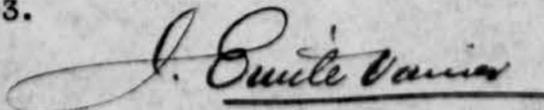
They must be made according to Mr St. George's regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr St. George's royalty and Mr Seath's (the curator in re Lamontagne & Frigon, Insolvents).

The approximate quantity required is sixty nine, but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gullies will be subject to the approval of the undersigned Engineer, and delivered where ultimately indicated by the undersigned at St Cunegonde.

It is understood that the Corporation of the City of St Cunegonde does not bind itself to accept the lowest or any tender.

MONTREAL, 5th. April 1893.



CHIEF ENGINEER

CITY OF ST CUNEGONDE OF MONTREAL.

P27/D1,55

CITY OF STE. CUNEGONDE OF MONTREAL

-----XXXXXXXX-----

SPECIFICATION FOR STREET GULLIES.---

-----XXXXXXXXXXXX-----

---SEASON 1893 ---

-----XXXXX-----XXXXX-----

The Gullies must be cast of good quality cast iron and well coated with tar.-They must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each besides the cover, which shall have an opening 10" high.

They must be made according to Mr. St. George's or Mr. Celas' regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr. St. George's royalty and Mr. Seath's (the curator in re Lamontagne & Frigon, Insolvents), as well as Mr. Celas royalty.

The approximate quantity required is sixty-nine, but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gullies will be subject to the approval of the undersigned Engineer, and delivered where ultimately indicated by the undersigned at Ste. Cunegonde.-

WE hereby beg to tender for the supply of Cast Iron Gullies as per specifications as above at the rate of Twenty-five Dollars (\$25.) each.-

P27/D1,55

CITY OF STE. CUNEGONDE OF MONTREAL

-----XXXXXX-----

SPECIFICATION FOR STREET GULLIES.---

-----XXXXXXXXXX-----

---SEASON 1893 ---

-----XXXXX-----XXXXX-----

The Gullies must be cast of good quality cast iron and well coated with tar.-They must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each besides the cover, which shall have an opening 10" high.

They must be made according to Mr. St. George's or Mr. Colas' regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr. St. George's royalty and Mr. Seath's (the curator in re Lamontagne & Frigon, Insolvents), as well as Mr. Colas royalty.

The approximate quantity required is sixty-nine, but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gullies will be subject to the approval of the undersigned Engineer, and delivered where ultimately indicated by the undersigned at Ste. Cunegonde.-

WE hereby beg to tender for the supply of Cast Iron Gullies as per specifications as above at the rate of Twenty-five Dollars (\$25.) each.-

P27/D1,55

CITY OF STE. CUNEGONDE OF MONTREAL

-----XXXXXXXX-----

SPECIFICATION FOR STREET GULLIES.....-

-----XXXXXXXX-----

-- SEASON 1893 --

-----XXXXXXXX-----

The Gullies must be cast of good quality cast iron and well coated with tar. They must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each besides the cover, which shall have an opening 10" high.

They must be made according to Mr. St. George's or Mr. Colas' regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr. St. George's Royalty and Mr. Seath's (the curator in re Lamontagne & Frégon, insolvents,) as well as Mr. Colas' royalty.-

The approximate quantity required is sixty-nine, but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gullies will be subject to the approval of the Engineer of this City and delivered where ultimately indicated by the said Engineer at Ste. Cunegonde.-

WE HEREBY BEG TO TENDER for the supply of Cast Iron Gullies as per specifications as above at the rate of Twenty-Five Dollars each.

2531 ✓

soumissions et spécification
spécifications de
Puisards
12 avril 1893

P27/D1,55

2531

P27/D1,55

BELL TEL. 1796

CANADA FOUNDRY,

P. AMESSE.

56 TO 62 NAZARETH STREET

Montreal, 12 Avril 1893

Monsieur le Président
et Messieurs les Membres du Comité
des Chemins Ville St Amegonde.

Messieurs
Je fournirai 69 Puisards en fonte
Patron St George 2:0" de diamètre avec trois
sections de 1:6" hauteur et dessus qui
aura ouverture de 10" pouce, le dessus
mis en pente suivant les instructions
reçues, les Puisards goudronnés et
livrés à St Amegonde pour la somme
de \$25:50⁵⁰ Chacune, Ce montant inclus
la Provisoire de Mr St George et de Mr de la
(du rue Montagne & Hugon)

Je suis Messieur votre
P. Amesse

CANADA FOUNDRY

12 avril '93
2531
Soumission pour puisards
P. Amesse

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

P27/D1,55

2531

2 5 3 1
P27/D1,55



Pièces réunies

FIN

P27/D1,55



Dominion Metal Works
(Established 1828)

536 to 542 Craig Street.

April 12th 1893

Secretary of the
St. Cunegonde Council

Dear Sir

We are prepared to deliver at St. Cunegonde for the ensuing season 69 or more St. George's Galleys as per specification of J. E. Pannier at the price of twenty seven dollars each (\$27⁰⁰/₁₀₀)

The above price includes all royalties.

Hoping to receive the order

We remain

Yours truly
Garth H.

2531^a

12 avril 1893

Submission pour
puisoards

Garth & Co

P27/D1,55

E 3 3 1 A

P27/D1,55

Bureau d'Enregistrement des
Cantons de Hochelap^{pe} & de Jacques Cartier
Montréal 14 Avril 1893

Reçu de M^r Joseph Papi chef de police de la Cité
de St. Cœurpouse, un double de la liste électorale
de la Cité de St. Cœurpouse pour l'année 1893

J. Amancoté
deputé Registrateur

P27/D1,55

14 avril 1993

2532

Reçu pour réception de
la liste électorale

J. A. Mancotel

P27/D1,55

J. LUSSIER, B. L., LL. B.

V. F. JASMIN, B. L., LL. B.

Lussier & Jasmin,

AVOCATS

1586½, Rue Notre-Dame.

EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

RESIDENCE :

M. LUSSIER, 166 RUE CENTRE, PTE ST-CHARLES.

M. JASMIN, 133 RUE VINET, STE-CUNEGONDE.

Montréal, 14 Avril 1843

A. Messieurs le Maire & les Conseillers
de la cité de Ste Cunegonde de
Montréal

Messieurs

Monsieur Dalma Lauthier,
de la cité de Ste Cunegonde, se
plaint de certaines inconvénients
causés à une de ses propriétés situées
à l'enseigne des rues Vinette &
William dans les limites de votre
municipalité par la compagnie
appelée: "The Dominion Wadding C. y"

Il paraît que cette compagnie
aurait pratiqué une ouverture sur
le toit de sa bâtisse par où s'échap-
perait les déchets de suate, matière
que l'on y fabrique. Ces déchets,
étaient

P27/D1,55

J. LUSSIER, B. L., LL. B.

V. F. JASMIN, B. L., LL. B.

Lussier & Jasmin,

AVOCATS

1586½, Rue Notre-Dame.

EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

RESIDENCE :

M. LUSSIER, 166 RUE CENTRE, PTE ST-CHARLES.
M. JASMIN, 133 RUE VINET, STE-CUNEGONDE.

Montréal,

189

étant de matières extrêmement légères
aussitôt sorties et répandent, au moindre
souffle du vent, non seulement dans
la rue, mais aussi sur les terrains
avoisinants & particulièrement sur la
propriété de M. Lanthier, laquelle fait
face à cette manufacture; ce qui
est non seulement une incommo-
dité continuelle pour M. Lanthier,
mais déprécie sa propriété d'une
manière considérable.

Nous croyons pouvoir dire que
quelque soient les pouvoirs conférés
à la dite compagnie, nous ne pen-
sons pas qu'ils aillent jusqu'à incom-
moder les voisins & leur causer
des dommages.

Nous osons espérer que vous
prendrez le fait & cause de
M. Lanthier & que vous verrez
à

2533

P27/D1,55

J. LUSSIER, B. L., LL. B.

V. F. JASMIN, B. L., LL. B.

Lussier & Jasmin,

AVOCATS

1586½, Rue Notre-Dame.

EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

RESIDENCE : { M. LUSSIER, 166 RUE CENTRE, PTE ST-CHARLES.
M. JASMIN, 133 RUE VINET, STE-CUNEGONDE.

Montréal,

189

à ce que ces obstacles disparaissent dans le plus court délai.

Espérant une prompte justice nous avons l'honneur de être

Vos etc.

Lussier Jasmin


2533

Plainte contre
Dom Wadd. Co.

D. Lauthier

14 avril 1793

P27/D1,55

1793

P27/D1,55



Pièces réunies

DÉBUT

2 5 3 3 A

P27/D1,55

54 to 70 Wellington St.
Montreal, Que.

38 York Street
Toronto, Ont.

Hon. J. P. Thibault, President.
Chas. W. Neger, Manager, Secy.
H. H. Henshaw, Treasurer.
Fred. Thomson, Electrician.
David C. Perry, General Agent.

The Royal Electric Company.

Montreal, Que. APRIL 15th, 1893-

Joseph Page, Esq.
Chief of Police,
St. Cunegonde, Que.

Dear Sir:-

Referring to your request of yesterday for permission to use 3 or 4 of our Electric Light Poles for the purpose of stringing Fire Alarm Wires thereon, we have much pleasure in granting you the permission to use the said number of poles, and of course expect you to use every precaution in the construction, so as not to in any way inconvenience our men in climbing the poles, or to have your wires run so as to in any way interfere with our circuits.

Yours truly,

The Royal Electric Co.
Chas. W. Neger
Manager.

BRUNER

• VLETTI STROY

• stroye
of to here vote with you so as to in my way the whole with you
as not to in my way the whole with you so as to in my way the whole with you
could expect you to see such a description in the collection of
the whole with you so as to in my way the whole with you so as to in my way the whole with you

mission to see 2 of 4 of one the whole with you so as to in my way the whole with you so as to in my way the whole with you

• the whole

• the whole

• the whole

• the whole

*Permis d'usage des
boites.
Royal Elect Co
15 avril 93*

• the whole

P27/D1,55

2 5 3 3 A

P27/D1,55

Dévis concernant les travaux de posage de 69
puisards St George environ dans diverses rues de
la cité de Ste Cécile de Montréal, dans le
Mois de Mai 1893

Vois dévis spéciale relativement à la four-
niture des puisards.

Le travail à faire consistera dans l'installation
ou posage de 69 puisards St George environ,
dans les rues St Antoine, Coursoy, Guesnel,
Albert, Delisle, Dufferin, Williams, Tracy,
Dominion & Lévis etc, de la cité de Ste Cécile
de Montréal, le tout suivant les
indications fournies au Contracteur par le
Sousigné et à son entière satisfaction. Des
alignements, niveaux seront donnés au Con-
tracteur par le sousigné et le contracteur
devra s'y conformer en tout point. Les
travaux de creusage et de remplissage sub-
séquent devront être exécutés avec tous^{les} soins
convenables et on devra surtout à ce que
le remplissage des tranchées soit préparé
en vue du passage immédiat des rues où
ces puisards auront été placés. Le contrac-
teur sera tenu responsable de tous domma-
ges résultant de l'imperfection éventuelle
de son travail et ce pendant un an après
la complétion de son contrat
ces puisards devront être placés sur une fon-
dation en maçonnerie de pinette rouge de 3" d'épaisseur
de forme

P27/D1,55

de forme

cané et dépassant de 6" le diamètre du fond
du puisard, le tout bien assis sur bon fond, bien
pilonné, nivelé, suivant les niveaux donnés. Les joints
des tuyaux devront être composés de ciment et de toupie
goudronnée à la manière ordinaire et être par
faitement étanches

Le Contracteur fournira et posera le tuyau de grès
joignant le puisard à l'égout de la rue. Ce tuyau
en grès de 9" de diamètre intérieur devra être posé
sur une planche d'épinette rangée de 12" de
longueur et de 1 1/2" d'épaisseur dans toute la lon-
gueur du tuyau. Le Contracteur devra aussi
faire à ses frais tous les travaux nécessités pour
la jonction du tuyau de grès à l'égout de la rue
et au puisard ainsi que fournir tous les ma-
tériels nécessaires à cette fin

Tout le travail ci-dessus spécifié devra être
terminé le ou avant le 1^{er} Juin prochain. La
Corporation de la Cité de Ste-Anne de Montréal
ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni
aucune des soumissions à elle envoyées

Tout le travail ci-dessus spécifié sera
sujet au contrôle et à l'approbation du sous-
Signé et le contracteur devra se soumettre
invariablement aux indications à lui fournies

Montréal 18 Juin 1893

J. B. Vanier

Président de la Cité de Ste-Anne de Montréal

N.B. Le prix de permission devra être un prix moyen
pour le passage de chaque puisard.

-2533a-

18 avril, 1893

Devis re passage de puisards
fr. J. Vanier

P27/D1,55

2533A

P27/D1,55



Pièces réunies

FIN

P27/D1,55



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,55

54 to 70 Wellington St.
Montreal, Que.

38 York Street,
Toronto, Ont.

Hon. J. P. Thibault, President.
Chas. W. Nagar, Manager, Secy.
H. H. Henshaw, Treasurer.
Fred. Thomson, Electrician.
David C. Starr, General Agent.

The Royal Electric Company.

Montreal, Que. APRIL 15th, 1893-

Joseph Page, Esq.

Chief of Police,

St Cunegonde, Que.

Dear Sir:-

Referring to your request of yesterday for permission to use 3 or 4 of our Electric Light Poles for the purpose of stringing Fire Alarm Wires thereon, we have much pleasure in granting you the permission to use the said number of poles, and of course expect you to use every precaution in the construction, so as not to in any way inconvenience our men in climbing the poles, or to have your wires run so as to in any way interfere with our circuits.

Yours truly,

The Royal Electric Coy.

Chas. W. Nagar,
Manager.

BRAND

Yours truly,

OL TO MAKE YOUR WIVES AND SO TO IN MY NEW TRAVELERS WITH ONE
AS FOR TO IN MY NEW TRAVELERS ONE HAS IN SUPPLYING THE BOYS
SOME EXCEPT YOU TO HAS SUCH A BLESSING IN THE CONSTRUCTION, SO
ELECTING FOR THE BENEFIT TO HAS THE BEST NUMBER OF BOYS, AND OF
OF SELLING LIKE WITH OTHERS, WE HAVE WITH US SOME IN

WISDOM TO HAS 3 OF 4 OF ONE ELECTRIC LIGHT BOYS FOR THE BROTHERS
REFLECTING TO YOUR BROTHER OF

Dear Sir:-

at the moment, the

Chief of Police,

Montreal, Que., Can.

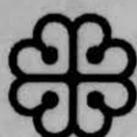
*Permis d'usage des
patentes.
Royal Electric Co
15 Avril 1913*

ALBANY, N.Y., 1888

P27/D1,55

2533A

P27/D1,55



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

2534A

P27/D1,55



Enclosures

*455 & 457 St Paul Street,
Montreal,*

CANADA.

April 15th 1893

Fire Committee,
St Cunegonde.
City.

Dear Sirs,

We hereby beg to tender for the supplying of
Trousers, Serge Blouses, and Uniform for Chief, at prices as
below; samples of material to be used submitted herewith.

Trusting to be favored with your esteemed order which
shall receive our best attention, we remain

Yours truly

John Martin

Blue Uniform Trousers	\$5.00 per pair
Blue Serge Blouses	\$7.50 each
Uniform for Chief Page	21.00

2534^a

15 avril 1943

Soumission pour uniforme
de police

John Martin

P27/D1,55

2534A

P27/D1,55

Province de Quebec)
Cité de Ste-Cunégonde) AVIS PUBLIC
de Montréal)

est par le présent donné par moi G.N.Ducharme, Greffier de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, que le role spécial de cotisation pour l'égout de la rue Calumet a été fait et préparé, et que la taxe est maintenant due et exigible

Donné a Ste-Cunégonde de Montréal
ce quinzième jour D'Avril mil huit
cent quatre vingt treize

G.N. Ducharme
Greffier

Province of Quebec)
City of Ste-Cunegonde) Public Notice
of Montreal)

is here by given by me G.N.Ducharme, clerk of the City of Ste-Cunegonde of Montreal that the special Roll of Cotisation for the drain of Calumet street has been made and prepared and the tax is now due and payable.

Given at Ste-Cunegonde of Montreal
this fifteenth day of April one thousand eight hundred & ninety three.
~~xxxxxxxx~~

G.N. Ducharme
City Clerk

P27/D1,55

15 avril 1893

2536

Daxer pour ajout sur
la rue Calumet.

See Mrs

AVIS PUBLIC
Par le présent donné par moi G. N. Ducharme, Greffier de
la Cité de Ste-Genève de Montréal, que le rôle spécial
de cotisation pour l'égoût de la rue Calumet a été fait
et préparé, et que la taxe est maintenant due et exigible

Greffier

Je soussigné Joseph Pagé
Président dans la Cité de St-Luc de
Montréal, dans le District de
Montréal, Certifie par les présents
et fait serment sous mon serment d'office
que le Kington jours d'avril courant, 1893
entre quatre heures de l'après midi j'ai
Affiché à la porte de l'église et de plus à la
porte de l'Hotel de Ville en la dite Cité
une vraie copie de l'avis Public
d'autre part.

Joseph Pagé Chef
H. P. R

P27/D1,55

Devis concernant les travaux de posage de 69
pneusards St George environ, dans diverses de la
cité de Ste Genevieve, de Montreal dans le mois
de Mai 1893

Cour devis spéciale relativement à la fourni-
ture des pneusards.

Le travail à faire consistera dans l'installation
ou posage de 69 pneusards St George environ,
dans les rues St Antoine, Coursol, Guenet,
Albert, Delisle Duvernay, Williams, Tracy, Do-
minion & Lisis, etc. de la cité de Ste Genevieve
de Montreal, le tout suivant indications four-
nies au Contracteur par le soussigné à son en-
tière satisfaction. Les alignements, mis en place
donnés au Contracteur par le soussigné et le Con-
tracteur devra s'y conformer en tout point.
Les travaux de creusage et de remplissage sub-
séquents devront être exécutés avec tous les soins
convenables et on devra à ce que, surtout,
le remplissage des tranchées soit préparé
en vue du passage immédiat des rues où ces
pneusards auront été placés. Le Contracteur
sera tenu responsable de tous dommages résultant
de l'imperfection éventuelle de son
travail et ce pendant un an après la com-
plétion de son Contrat

Les pneusards devront être placés sur une fon-
dation en maçonnerie de pierre rouge de 3' d'épais-
seur, de forme carrée, et dépassant de 6" le diamètre
du fond

P27/D1,55

du fond -2-

du puisard, le tout bien assis sur bon fond, bien pilonné, nivelé, suivant les niveaux donnés. Les joints des tuyaux devront être composés de ciment et d'étoupe goudronnée et faits à la manière ordinaire et être parfaitement étanches.

Le Contracteur fournira et posera le tuyau de grès joignant le puisard à l'égout de la rue. Le tuyau en grès de 9" de diamètre intérieur devra être posé sur une plaque d'épingle rouge de 12" de largeur et de 1 1/2" d'épaisseur dans toute la longueur du tuyau. Le Contracteur devra aussi faire à ses frais tous les travaux nécessaires pour la jonction du tuyau de grès à l'égout de la rue et au puisard ainsi qu'il fournira tous les matériaux nécessaires à cette fin.

Tout le travail ci-dessus spécifié devra être terminé le ou avant le 1^{er} Juin prochain. La Corporation de la Cité de Ste. Cécile de Montréal ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions à elle envoyées.

Tout le travail ci-dessus spécifié sera sujet au contrôle et à l'approbation du Soussigné et le Contracteur devra se soumettre invariablement aux indications à lui fournies.

Montréal 15 Juin 1893
 A. D. J. Guite Varier

Le prix de soumission devra être au plus moyen pour le p. 2
 3 On en fait de la Cité de
 4 Ste Cécile de Montréal

25359

Devis de puisard posé
en 1893

J. J. Vanier
18 avril, 1893

P27/D1,55

25359A

P27/D1,55

Province de Quebec)
Cité de Ste-Cunégonde) AVIS PUBLIC
de Montréal) .

Est par le présent donné par moi G.N.Ducharme Greffier de la Cité de Ste-Cunégonde de Montreal, que le role spécial de cotisation pour le trottoir permanent de la rue St - Jacques à été fait et préparé et que la taxe est maintenant due et exigible.

Donné a Ste-Cunégonde de Montréal
ce quinzième jour d'Avril mil
huit cent quatre vingt treize

G.N. Ducharme
Greffier

Province of Quebec)
City of Ste-Cunegonde) PUBLIC NOTICE
of Montreal) .

is hereby given by me G.N.Ducharme clerk of the City of Ste-Cunegonde of Montreal that the special Roll of cotisation for the permanent Sidewalk on ST james street has been made and prepared and the tax is now due and payable Given at Ste-Cunegonde of Montreal

this fifteenth day of April one
thousand eight hundred ninety three

G.N. Ducharme
City Clerk

2536

P27/D1,55

15 avril 1893
2536
avis pour paiement de
taxe

Province de Québec)
Cité de Ste-Geneviève)
de Montréal)

Je par le présent donnerai moi G. M. Ducharme Greffier de
la Cité de Ste-Geneviève de Montréal, des rôles spéciaux
de cotisation pour le prochain paiement de la rue St-
Jacques à été fait et préparé et que la taxe est minime-

Donné à Ste-Geneviève de Montréal
ce dixième jour d'Avril mil
huit cent quatre vingt treize

Greffier

Je, Soussigné Joseph Pagé
Rien dans la Cité de Ste-Geneviève de Montréal
dans le district de Montréal Certifié
par les présentes et fait affidavit, sous
mon serment d'office que vingt-trois
jours de Avril courant 1893 entre
quatre heures de l'après midi j'ai
affiché à la porte de L'Église et de plus
à la porte de L'Hotel de ville en la
dite Cité, une vraie copie de l'avis
Publier d'autre part

Joseph Pagé chef
H. C. R.

E 5 3 6 A

P27/D1,55

TREFFLE BASTIEN
74 RUE CHERRIER
BELL TEL. 6223

Bastien & Valiquette

A. VALIQUETTE
429 RUE ST-DENIS
BELL TEL. 7149

ENTREPRENEURS GENERAUX

Montréal, 19 Avril 1893

M. Monsieur Le Maire
Et M. M. Les Echevins
De la cité de St. Luce

Messieurs

Nous soussignés
proposons de fournir et poser les puisards
en fonte, de fournir tous les tuyaux en gré de
neuf. pouces et faire toutes les connexions avec
le canal principale de la rue dans votre
cité durant l'année 1893 le tout d'après
les spécifications fournies par M. E. Varnier
pour la somme de cinquante cinq
piastres par puisard fini complet et
que nous garantissons solide pour
recevoir le pavage en asphalt
Espérant Monsieur que vous prendrez
notre offre en considération

Nous Sommes
Vos dévotés
Bastien & Valiquette

P27/D1,55

2 5 3 6 A

2536

19 avril 1875
Soumission pour
puiscards, tuyaux en grès, etc
Bastien & Valiquette

Bastien & Valiquette

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

STANISLAS
VALIQUETTE

VALIQUETTE

P27/D1,55

Conférence St Vincent de Paul

Ste Cunégonde 17 Avril 1893

Messieurs Le Maire et

Les Conseillers de la Ville Ste Cunégonde

Messieurs

A l'assemblée régulière
tenue le 16 Avril courant, il a été
proposé, secondé et adopté un vote
de remerciement @ votre Honorable
Conseil pour l'aide pécuniaire
que vous avez bien voulu donner
@ la belle ^{œuvre} du soins des pauvres
et des orphelins de cette paroisse
et ce, pour les deux montants
dont nous accusons réception
par la présente

Renardre Frx. Chadillon Pres

Edgar Chretien secret.

2537

Lettre de remerciement
S. V. de Paul -
17 avril 1793

P27/D1,55

2537

2531A

P27/D1,55

ANDREW ALLAN,
PRESIDENT.

WM MC MASTER
MANAGING DIRECTOR.

A.F. MACPHERSON,
SECRETARY-TREAS^R

CABLE ADDRESS,
"ROLMILLS"
MONTREAL.

Montreal Rolling Mills Company

PLEASE ADDRESS ALL COMMUNICATIONS
TO THE COMPANY.

Montreal.

April 18th 1893.

G.N. Ducharme Esq.,
Sec'y-Treas'r.,
City of Ste Gunegonde,
P.Q.

Dear Sir:-

Answering your favor of the 12th instant, we will pay for one of the new fire boxes. We understand that you will place same, and keep it in order and in connection with your fire alarm system.

Yours truly,

THE MONTREAL ROLLING MILLS COY

By *Wm Mc Master*
MANAGING DIRECTOR.

Handwritten notes and calculations:
169
1521
15379
337
179
169
256
6.89

Handwritten signature

Yours truly,

Yours truly,

and keep it in order and in connection with you, the same
for one of the new fire boxes. We understand that you will place

an answer to the favor of the 15th instant, we will be

Dear Sir:-

P.S.

City of Montreal,

Dec. 2-1893

J. M. DUCHESNEAU Esq.

APR 18 1893

2537^a

18 avril 1893

Lettre d'acceptation
Re pose de boîte d'alarme
Montreal Rolling Mills

P27/D1,55

2537A

2538

P27/D1,55

20 avril 1893

2538

Demande de permis
pour étal de boucher

Chefbr

no 4/93

Sté Cunejonde Avril 20/93

A Monsieur le Maire et Messieurs
les Conseillers de Sté Cunejonde

Messieurs

Je m'adresse à votre
Conseil pour obtenir une licence
au No 183 de la rue Richelieu pour la
vente des viandes pour l'année
1893 et 1894 et j'espère qu'elle me sera
accordée. Votre humble serviteur
Cyrille Jekone

P27/D1,55

Cité de Ste-Cunégonde de Montréal

Avril 21 1893

Mr le Maire

& MM les Conseillers

de la dite Cité

Messieurs,

Je vous soumetts les besoins nécessaires de la
Police pour l'année courante.-

7 Paires de Pantalons

7 Blouse

7 Paires de Chaussures

Votre dévoué serviteur

Joseph Payé
Chef de Police & Feu

P27/D1,55

2538A

2538^a

21 Avril 1893

Demande d'uniformes pour
pompiers et police

Jos. Payé

✓ Uniformes de Chasseurs

✓ Bionne

✓ Uniformes de sapeurs

Police pour l'année courante.

Je vous soumetts les besoins nécessaires de l'année

prochaine.

de la dite ville

M. J. Levesque

M. J. Levesque

AVRIL 21 1893

Cité de Ste-Juste de Montréal

Notre dévoué serviteur

Chief de Police de Montréal

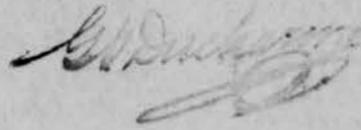
P27/D1,55

Avis public)
CITE DE STE.CUNEGONDE)
de Montreal.-)

A V I S P U B L I C

est par le présent donné que, à sa session tenue le vingt-unième jour d'Avril courant, le Conseil de la Cité de Sainte Cunégonde de Montréal a passé un Règlement No.69, concernant les vidanges.-

Donné à Ste.Cunégonde de Montréal ce vingt-cinquième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-treize.-



Clerk.-

Public notice)
CITY OF STE.CUNEGONDE)
of Montreal.)

P U B L I C N O T I C E

is hereby given that, at its session held on the twenty-first day of April instant, the Council of the city of Ste. Cunegonde of Montreal hath passed a By-Law No.69, concerning the scavengings-

Given at Sainte-Cunégonde of Montreal this Twenty-fifth day of April one thousand eight hundred and ninety-three.



City-Clerk.-

P27/D1,55

Je soussigné Joseph Pagé
Président dans la Cité de St-Luc
de Montréal, dans le district de
Montréal, Certifié par les présents et
fait ce jour sous mon serment d'office
que le vingt-cinquième jour, d'avril
1893, j'ai affiché à la porte de l'église
et de plus à la porte de l'hôtel de
Ville en la dite Cité une vraie Copie
de l'avis public d'ici treufant

Joseph Pagé

H. P.

25 avril 1893

2589

avis public
Règlement No. 69
25 avril 1893

P27/D1,55

Cité de S^{te} Anne de Montréal 22 Avril 1890

G. N. Ducharme C^{es}

Cité de S^{te} Anne de Montréal

Monsieur

J'ai l'honneur de vous offrir de faire tous les travaux requis par la Cité de S^{te} Anne de Montréal suivant les plans et spécifications en date du 22 Avril Courant et aux conditions qui y sont mentionnées pour les prix suivants

Egouts en briques 3x2 par verge de longueur Rue Napoléon	\$ 700
Egouts en briques 3x2 par verge de longueur Rue Albert	\$ 690
Egouts en briques 3x2 par verge de longueur en briques Rue Duquesne partie Ouest	\$ 675
Pour chaque bouche d'égout complète y compris suivant spécifications	\$ 2200
Pour chaque verge de roc à mines	\$ 300
Pour chaque verge de Cradling "Gabari"	90
Pour chaque regard d'égout y compris le cadre et le couvercle	\$ 1400

pour chaque Bouche d'égout Complète semblable à celle de Montréal \$ 8700

J. H. Aubin & Lison

2539^a

22 Avril 1893

Submission pour égouts

St Aubin + Loiseau

P27/D1,55

2534A

P27/D1,55

Province de Québec)
CITE DE STE.CUNEGONDE)
de Montreal.)

A V I S P U B L I C

est par le présent donné que, à sa session tenue le vingt-unième jour d'Avril courant, le Conseil de la Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal a passé un Règlement No.70 régularisant la fermeture des ateliers de Barbier, le Dimanche.-

Donné à Sainte-Cunégonde de Montréal ce vingt-cinquième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-treize.-

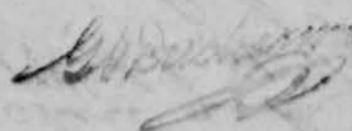

Greffier.-

Province of Quebec)
CITY OF STE.CUNEGONDE)
of Montreal.-)

P U B L I C N O T I C E

is hereby given that, at its session held on the twenty-first day of April instant, the Council of the City of Sainte-Cunegonde hath passed a by-law No.70 to regularise the closing of Barber shops, on SUNDAY.-

Given at Sainte-Cunegonde of Montreal this twenty-fifth day of April one thousand eight hundred and ninety-three.


City clerk.-

P27/D1,55

Je soussigné Joseph - Pagé
Président dans la Cité de St-Louis
de Montreal dans le district de
Montreal. Certifie par les présents
et fait a rapport sous mon serment
d'office que le vingt-cinquième jour
d'avril 1893 j'ai affiché a la porte
de l'Eglise et de plus a l'Hotel de Ville
en la dite Cité une vraie copie
de l'avis public d'autre part

Joseph - Pagé Chef

H. C. R.

25 avril 1893

2540

avis public Ref.
num. 22240

25 avril 1893

1893/4/25

RECEIVED
CITY OF MONTREAL
MAY 1 1893

2 5 4 1
P27/D1,55

PROVINCE DE QUEBEC) EXTRAIT du livre des DELIBERATIONS du Conseil
VILLE DE ST HENRI-) de la Ville de St Henri

SEANCE DU 26 AVRIL 1893

vacance

ATTENDU qu'il y a ^{*vacance*} dans la charge de Syndic de la Commission des Chemins à barrière de l'isle de Montreal, laquelle vacance a été causée par le décès de Mr. J. Robert, de Lachine.

ATTENDU que les Municipalités de St Henri et de Ste Cunégonde, dont la population s'élève à plus de 25000 âmes, sont intéressées toutes les deux dans les Chemins de la dite Commission et que de mémoire d'homme ces deux endroits n'ont jamais eu de syndic les représentant dans le bureau d'affaires de la dite Commission.

× ATTENDU que ce serait plutôt un acte de justice qu'une faveur, à accorder un représentant à ces deux municipalités importantes du Comté d'Hochélag, le Conseil Municipal de la Ville de St Henri à l'unanimité de ses membres prie respectueusement le Gouvernement de la Province de Quebec de vouloir bien nommer à cette charge Mr. G.N. Ducharme, comptable de la Cité de Ste. Cunégonde en remplacement de Mr. J. Robert décédé.

C'est adopté à l'unanimité que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à Messieurs les Ministres de la Province de Quebec avec prière de la prendre en considération

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du Conseil de la Ville de St Henri.

)
Bureau du Conseil)
Hotel-de-VilleNo.)
365I rue NotreDame)
ce 27 Avril 1893-)

Jules Beauchamp

Secretaire Tresorier

2541

Extrait de minutes
du Syndic à Bar-
rière. -

Ville Steurs

le avril 1893

P27/D1,55

2541

P27/D1,55



OFFICE OF
THE Dominion Wadding Co.
(LIMITED)

Montreal April 26th 1893. 189

J A. St. Denis

Asst City Clerk.

St. Cunegonde.

Dear Sir:-

Your favor April 25th regarding complaint of one Dalma Lanthier is received.

We inspected Mr Lanthiers property and could find nothing on the premises to lead us to believe that the settling chimney was any nuisance to the property---- barring a few flakes of cotton in his yard. No signs of dust or anything of that kind on his poarches.

We met Mr Lanthier and told him that we would make such changes as we thought might prevent the blowing around of the loose flakes of cotton.

This will necessitate quite a little change in our present appliance however and will take at least a months time.

While we cannot help being a cotton factory and having more or less cleaning to do we will still do all that is in our power to have this matter arranged to Mr Lanthiers best satisfaction.

Yours very truly,

Dominion Wadding Co.

H. Stearns Treas.

26 avril '93

2542

Lettre re plainte
de D. Lanthier

Dumont, C.

30/4/93

Dumont, C.

P27/D1,55

E 3 4 E

P27/D1,55

S^{te} Cunigonde 27 Avril 1893

A son Honneur le Maire et à Messieurs les
Conseillers de S^{te} Cunigonde.

Messieurs,

L'humble requête des soussignés, tous
résidant en la municipalité de S^{te} Cunigonde
expose respectueusement à cet Honorable Con-
seil.

Que trouvant le Certificat des licences pour
liqueurs spiritueuses d'une somme trop élevée
en compensation avec celui de nos voisins. Les
Soussignés sollicitent donc cet Honorable Conseil
de vouloir bien prendre les moyens de totuer
le montant du Certificat sus dit; afin que nous
n'ayons pas à déplorer la ruine que ce surcroît
de charge apporterait à notre Commerce en étant
obligés de vendre plus cher que nos voisins.

En conséquence, son Honneur le Maire et Messieurs
les Conseillers. Pour appui de cette demande, nous
comptons sur l'intérêt que vous avez toujours eu et
qui, nous l'espérons avez encore à cœur de vouloir
accélérer les progrès du Commerce de S^{te} Cunigonde.
Ainsi, nous vous prions avec instance de vouloir bien
prendre notre demande en considération à ce sujet.
En attendant, nous nous sousscrivons Vos très Humbles
et Dévoués Serviteurs.

P27/D1,55

Ely. Marchand
 A. P. Lalonde
 J. Liger
 E. Charbonneau
 A. Meloche
 A. Lussier
 J. Labelle
 M. Legault
 C. Lippé
 P. Gougeon
 L. Deveau
 J. Chartier
 J. N. N. N.
 Robert Fournier
 Philippe Pilon épier
 François Perrier
 H. Lefevre
 Isai Vary -
 J. Robert épier
 Maurice Laluc
 Les. Simard
 Didore LaChance, fils

27

2572 a
27 Avril 1893
Requete des Hoteliers

Receves

P27/D1,55

2542A

P27/D1,55

2 5 4 3

TEMPLE BUILDING, 185, ST JAMES' STREET,
MONTREAL,

CHAS. E. GOAD,
CIVIL ENGINEER.

And at
53, New Broad Street,
LONDON, E. C. ENGLAND.
And Quebec Bank Chambers,
2, TORONTO ST. TORONTO.

April 27th 1892.

In reply to your favor of _____ inst.

G. N. Ducharme Esq
Secretary - Treasurer of
City of St. Cunezonde.

Dear Sir,

The present will serve to confirm the sale
to you today of

One copy Montreal Atlas vol I Style E
at Thirty two dollars fifty cents ($\$32.50$) to be bound full size
sheets mounted singly, with lettered tags.

I have put a copy in hand today to be bound
as above described, which will be delivered to you in
about a week as agreed upon.

yours truly.

pp Chas. E. Goad
J. M. Donnell

27 avril / 93
2543

Confirmation de vente
d'une map. par Chollford

Chollford

27 avril 93

P27/D1,55

2543

P27/D1,55

MATHEW DINEEN
CONTRACTOR, LANDSCAPE GARDNER,
For laying out Grounds,
Sodding, Excavation, Drains, etc.
All kinds of Gravel Tress, Plants, Soads
& Mould, delivered to all parts of the City.
All kinds of jobbing promptly attended to.

No. 460 St. Antoine Street.

St. Cunegonde, April 28 1893

Tender for the construction of gullies
in the town of St. Cunegonde
To the Mayor & Councillors of the
town of St. Cunegonde

Dear Sir

I here by tender for the construction of 69 gullies
or more according to specification shown
putting in the best 9 inch tile pipes & 2 inch
pine boards under pipes as mentioned in specification
Also for the putting in Iron gullies & 3 inch
pine planks underneath as mentioned in
specification

I will do the same for the sum of
of \$ 46.50 forty six dollars & fifty cents each.

I will start the work at any time
mentioned and do it to the entire satisfaction
of Engineer or inspector

I remaine

Yours Truly
Matthew Dineen
Contractor

W.C.

2543^a

28 avril 1893

Submission pour
puiscards.

Mathias Leneen

P27/D1,55

E 5 4 3 A

2544

P27/D1,55

SAMPLE ROOMS
474 ST PAUL ST
MONTREAL.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE
TO MONTREAL, P.O. BOX 448.



St. Cunegonde, Que. April 29, 1893.

J.

G. N. Ducharme, Esq.

Sec-Treasurer. St Cunegonde.

Dear Sir:-

We are in receipt of bill for special taxes, for \$123.00,
 \$109.25 being on factory property, \$13.75 on houses on Vipet Street.
 We object to paying special taxes on factory proper, our taxes have
 been commuted to \$100.00 per annum by special arrangement.

An answer will oblige-

Yours respectfully.,

P27/D1,55

RECEIVED
MAY 19 1935

WALTER H. HARRIS
Acting Treasurer, City of Montreal

has been computed to \$100.00 per annum by special arrangement.

The object of paying special taxes on factory property, our taxes have

\$100.52 being on factory property, \$10.75 on houses on Avenue Presbyt.

We are in receipt of bill for special taxes for \$100.00.

Dear Sir,

Geo. Lesar, 21 Cusack St.

L. H. Davidson

2544

Letter re taxes
special
L Davidson

29 avril 35

April 29, 1935

RECEIVED
MAY 19 1935

MONTRÉAL

April 29, 1935

P27/D1,55

St. Luce, 28 Avril 1893

A MM. les Maire & Conseillers de
la Cité de St. Luce de
Montréal,

Messieurs,

Je soussigné, L. N. Mo-
reau, fournirai et poserai, dans
les rues mentionnées dans les
Devis & Spécifications fournis
par l'Ingénieur de la Cité, les
puissards requis dans les dites
rues, suivant les dites spécifi-
cations pour les prix et somme
de Quarante six Dollars — 46.00 ¹⁰⁰ ₁₀₀ chacun
St. Luce, ce 28 Avril 1893. —

L. N. Moreau

Je fournirai aussi toutes garanties
qui pourront être requises relativement
au pavé en asphalte. —

L. N. Mo

[Signature]

2544ⁿ
28 avril 1893

Submission pour puits no. 1.
L. N. Moreau

P27/D1,55

2544A

P27/D1,55

29 avril 1913
2545
Licence de boucher
E. Ménard

Étal Boucher
E. Ménard

29/4/13

St. Cunezonde. Avril 29 - 13

Messieurs les Conseillers
St. Cunezonde

Je soussigné, E. Ménard,
desire avoir une licence de
Boucher, pour l'étal situé
coin de la rue St-Jacques et
Dominion

Ci-inclus vous trouverez les
travaux (33c.00) montant de la
dite licence

2545
Votre dévoué serviteur
Edmond Ménard
Boucher